



## Des mots et des actes

### Écriture

Direction : Marc Sigelle  
Association / Île-de-France

Date de mise à jour : 3 juillet 2013

« Écriture » est un projet porté par l'Association "Des Mots et des Actes".

Chaque mois, elle sélectionne un texte qui n'a jamais été mis en scène pour le proposer à des gens curieux de découvrir de nouvelles écritures. La lecture peut être dirigée par l'auteur(e) s'il/elle le souhaite.

L'objectif est de donner de la visibilité à des auteurs ayant « le souci du texte ». Cela ne signifie en rien que d'autres moyens que ceux dits textuels peuvent intervenir, si la nécessité du texte ou du sujet de la pièce l'exigent, mais ceux-ci doivent être subordonnés à lui et non être le sujet même de l'écriture.

Des mots et des actes peut également, d'autre part, laisser le champ libre une demie heure en début de soirée à des auteurs souhaitant faire entendre leur travail en cours

Les textes idéalement sélectionnés ne s'occupent pas de contingences matérielles ou financières :

> Pas de durée imposée, pas de nombre de personnages limité

> Le comité Des mots et des actes n'a rien contre les monologues mais, a priori, ce type de texte n'est pas souhaité

> Les textes peuvent indifféremment avoir été édités ou non

> Quant aux sujets reçus : pas d'incitation à la haine, pas de pornographie, pas de vulgarité

**Textes concernés :** Tout type de textes qui n'ont pas fait l'objet d'une création

### Accompagnement des textes et auteurs sélectionnés

> La Pièce est lue en public au Théâtre Darius Milhaud

> Publication possible avec le collectif d'auteurs Écritures Théâtrales du Grand Sud Ouest

### Organisation du comité de lecture

6 lecteurs (tous comédiens)

10 réunions par an

12 textes sélectionnés par an

### Modalités d'envoi

Envoi d'un exemplaire en format papier

L'auteur peut envoyer plusieurs textes par session ; les adaptations littéraires sont refusées

Possibilité d'envoyer son texte en fichier numérique sur support CD ou par mail (objet : écriture)

Possibilité de renvoyer son texte après correction

**Les auteurs doivent s'acquitter de frais de dossiers d'un montant de 20 Euros**. S'ils sont sélectionnés, ils peuvent ensuite compléter leur versement initial, afin de cotiser auprès de l'association (pour information, la cotisation est de 50 Euros, le complément sera donc de 30 Euros).

**Pour plus d'informations :** <http://des.mots-et-des.actes.over-blog.com/>

**Contact du référent :** Marie Josée Brakha // 09 71 30 17 08 // [des.mots-et-des.actes@orange.fr](mailto:des.mots-et-des.actes@orange.fr)

**Des mots et des actes** / 8, rue du Général Renault / 75011 Paris